

## Mail reçu le 06/12/2021 à 14h13

Steven Meeker

Cestas, le 6 Décembre 2021

Objet : Enquête publique sur la demande d'autorisation de défricher sur la commune de Cestas pour le projet de réalisation d'un lotissement « Domaine Lartigue »

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Je suis fortement contre le projet actuel pour plusieurs raisons :

1. Enjeux écologiques et environnementales : Le défrichement de 16 Ha de forêt va mener à la destruction de sites de reproduction ou d'aires de repos d'espèces animales protégées. En plus, avec le rebouchage de 2 mares et le comblement de 340 m de fossés, la zone humide de 4148 m<sup>2</sup> sera détruite de 62 m<sup>2</sup>. Ces zones humides jouent un rôle important par rapport la gestion de l'eau pluviale. Leur rebouchage risque de provoquer une augmentation des inondations locales lors de fortes pluies.

2. La sur-densification des logements dans le projet. Par exemple, le projet Lartigue 3 prévoit la construction de 122 logements locatifs sociaux (LLS) sur 29 683 m<sup>2</sup> soit 41,1 log/Ha, ou une superficie de 243 m<sup>2</sup> per logement locatif sociale. **Cette densité de logements n'est pas de tout cohérent avec le PADD**, qui donne comme objectif de la commune (page 5) : « de s'inscrire en compatibilité avec les niveaux de consommations foncières moyennes définies par le SCOT (540 m<sup>2</sup> / logement individuel et collectif ou 750m<sup>2</sup> par logement individuel uniquement hors mixité) ». Aussi, sur le même page du PADD : « Les opérations antérieures d'habitat sur la commune traduisaient une consommation foncière moyenne d'environ 1500 m<sup>2</sup>/logement. Les opérations d'habitat social récentes montrent une consommation foncière plus réduites d'environ 250 - 300m<sup>2</sup> / logement. Dans le cadre du SCOT de l'Aire métropolitaine bordelaise, **la commune de Cestas devra s'inscrire dans un objectif de consommation moyenne limitée à 540 m<sup>2</sup> /logement** ». C'est d'autant plus significatif quand on veut rester un village, qui par essence devrait rester peu dense, par rapport à une ville.

3. Prévision de la montée dramatique de la population avec des infrastructures peu adaptées. La construction de 325 nouveaux logements (avec environ 1000 habitants) sur une zone relativement limité en superficie risque de mener aux plusieurs problèmes lié aux infrastructures actuelles, notamment : (a) Une augmentation du trafic de 41 %, avec les problèmes de circulation associées (qui sont déjà problématiques, surtout au rond-point à côté du collège), problèmes de parking et de nuisances sonores ; (b) des écoles maternelles et primaires qui sont déjà plein, sans solution évidente pour augmenter leurs capacités.

Enfin, il faut souligner le manque de transparence et manque de consultation avec les riverains sur ce projet qui est en discussion depuis longtemps sans aucune concertation.

Veuillez agréer, Monsieur le Commissaire Enquêteur, mes salutations distinguées.